

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 12**6 janvier 2004****SOMMAIRE**

A & M, S.à r.l., Remich	541	KMC Holding S.A., Luxembourg	539
A.R.T. - Absolute Return Target Fund, Sicav, Luxembourg	542	KMC Holding S.A., Luxembourg	539
AIG MezzVest Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	550	KMC Holding S.A., Luxembourg	539
Aktiv Assekuranz Makler Luxembourg, S.à r.l.	568	KMC Holding S.A., Luxembourg	540
Albany Participations S.A., Luxembourg	558	KMC Holding S.A., Luxembourg	540
Alternative Management Company S.A., Luxembourg	535	KMC Holding S.A., Luxembourg	540
Amerifoods S.A., Luxembourg	567	Kolux Holdings, S.à r.l., Luxembourg	530
Bain Capital Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxembourg	551	Language Enterprises, S.à r.l., Luxembourg	558
Bellatrix Investments S.A., Luxembourg	566	Little Madison, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	542
Bellatrix Investments S.A., Luxembourg	567	Luxembourg Agratex Finance S.A., Luxembourg	543
(De) Blummekuerf, S.à r.l., Larochette	550	Luxembourg Agratex Finance S.A., Luxembourg	545
Boutique Richy, S.à r.l., Luxembourg	575	Luxgrain, S.à r.l., Soleuvre	565
Brainvest International S.A., Luxembourg	576	Madison Jeux, S.à r.l., Luxembourg	546
Cars Benelux S.A., Steinfort	558	Malgame S.A., Luxembourg	572
Chimenti, S.à r.l., Luxembourg	575	Matéris Financial Services Luxembourg S.A., Luxembourg	574
Cityman, S.à r.l., Grevenmacher	550	Mercure Finance, S.à r.l., Luxembourg	546
Crelux Holding S.A., Luxembourg	575	Miller & Portland S.A., Luxembourg	573
Crelux Holding S.A., Luxembourg	575	Oakmen, S.à r.l., Luxembourg	550
Doublon Property, S.à r.l., Luxembourg	565	(L')Or Noir, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	564
Europäisches Sicherheitsglas Kontor (E.S.G.) S.A.	573	P.J.P.T. S.A., Luxembourg	541
Europäisches Sicherheitsglas Kontor (E.S.G.) S.A.	573	Panbaltica Holding S.A., Luxembourg	557
Fimopriv H S.A., Luxembourg	558	Procom International S.A., Luxembourg-Kirchberg	559
First Class Fund, Sicav, Luxembourg	542	Quadrilux S.A., Strassen	540
Garage Metti Völzer, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	572	Remicher Touristik Büro (RTB), S.à r.l., Remich	558
Garage Metti Völzer, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	572	Ristorante Pizzeria L'Aquila, S.à r.l., Capellen	564
Garage Metti Völzer, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	572	(D')Rollenger Kleederkescht, S.à r.l., Rollingen-Mersch	559
Globus, S.à r.l., Niederanven	557	Sealed Air Luxembourg (I), S.à r.l., Munsbach	568
Granata S.A., Luxembourg	541	Sealed Air Luxembourg (I), S.à r.l., Munsbach	572
Hunter's Participations S.A., Luxembourg	560	Secinvest Holding S.A., Luxembourg	536
Immobilière du Hameau S.A., Luxembourg	574	Secinvest Holding S.A., Luxembourg	538
Item Europe S.A., Luxembourg	573	SFS Management S.A., Luxembourg	564
Itemco S.A., Luxembourg	576	Stylux S.A., Pétange	573
Itemco S.A., Luxembourg	576	Sunflowers, S.à r.l., Luxembourg	560
Johnebapt Holding S.A., Luxembourg	545	Tara Tour Participations S.A., Luxembourg	560
Johnebapt Holding S.A., Luxembourg	545	Valessore Holding S.A., Bereldange	575
Kaupthing Bunadarbanki Hf., Luxembourg Branch, Luxembourg	538	Valessore Holding S.A., Bereldange	575
KMC Holding S.A., Luxembourg	539	Viva International Marketing, S.à r.l., Angelsberg	541

KOLUX HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 97.214.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the seventeenth of November.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duché of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The company PRAXAIR HOLDING LATINOAMERICA, S.L., with its fiscal identification number B83193649 and registered office at E-28020 Madrid, Calle Orense 11 - 5th Floor (Spain),

represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as said before, has stated that it has formed a private limited company whose articles of association have been fixed as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force, namely the Companies Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is KOLUX HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also borrow money and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-), represented by three hundred (300) sharequotas of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, which have been all subscribed by the company PRAXAIR HOLDING LATINOAMERICA, S.L., with its fiscal identification number B83193649 and registered office at E-28020 Madrid, Calle Orense 11 - 5th Floor (Spain).

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two thirds majority. This interest is recorded as a general expense.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interest accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January through the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the conclusion of business on the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five per cent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve.

These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on December 31st, 2003.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, are estimated to about nine hundred Euros.

For registration purposes, the amount of 15,000.- USD is valued at 13,101.58 EUR.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital, has taken the following resolutions:

First resolution

Mr Mark Seymour, Vice President Tax, born in North Carolina (United States of America), on May 12th, 1949, residing in CT 06840, New Canaan, 575, Silvermine Road (United States of America);

Mr Luis Garcia Cortazar, Praxair's European Tax Director, born in Madrid (Spain), on March 23rd, 1963, residing in Madrid, 3, Conde de Romandes (Spain), and

Mr Aidan John Foley, company director, born in Waterford (Ireland), on December 8th, 1976, residing in L-2445 Luxembourg, 7, rue des Roses,

are appointed as managers for an unlimited duration.

Second resolution

The company shall be bound in any circumstances by the joint signatures of a Luxembourg resident manager and of a second manager.

Third resolution

The registered office of the company is established at L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

Statement

The undersigned notary, who knows French and English, states herewith that on request of the proxyholder the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société PRAXAIR HOLDING LATINOAMERICA, S.L., avec le numéro d'identification fiscal B83193649 et son siège à E-28020 Madrid, Calle Orense 11 - 5th Floor (Espagne),

ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration établie sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de KOLUX HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une

telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille dollars US (USD 15.000,-), représenté par trois cents (300) parts sociales de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, qui ont été toutes souscrites par la société PRAXAIR HOLDING LATINOAMERICA, S.L., avec le numéro d'identification fiscal B83193649 et son siège à E-28020 Madrid, Calle Orense 11 - 5th Floor, (Espagne).

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de quinze mille dollars US (USD 15.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2003.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de cet acte, s'élève à environ neuf cents euros.

En vue de l'enregistrement, le montant de 15.000,- USD est évalué à 13.101,58 EUR.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Mark Seymour, Vice-Président Taxe, né en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique), le 12 mai 1949, demeurant aux CT 06840, New Canaan, 575, Silvermine Road (Etats-Unis d'Amérique);

Monsieur Luis Garcia Cortazar, Praxair's European Tax Director, né à Madrid (Espagne), le 23 mars 1963, demeurant à Madrid, 3, Conde de Romandes (Espagne), et

Monsieur Aidan John Foley, administrateur de société, né à Waterford (Irlande), le 8 décembre 1976, demeurant à L-2445 Luxembourg, 7, rue des Roses, sont nommés gérants pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant demeurant à Luxembourg et d'un deuxième gérant.

Troisième résolution

Le siège social est établi à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend le français et l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2003, vol. 525, fol. 21, case 3. – Reçu 131,02 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 décembre 2003.

J. Seckler.

(081415.3/231/300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

ALTERNATIVE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 64.085.

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth of November.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of ALTERNATIVE MANAGEMENT COMPANY S.A., (hereafter referred to as the «Company»), a société anonyme, having its registered office in Luxembourg (R. C. Luxembourg B 64.085), incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on April 10, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 448 of June 19, 1998. The articles were amended by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Luxembourg, on June 9, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 507 of July 9, 1998.

The meeting was opened by Mr Luis Schroeder, private employee, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mr Nikola Petricic, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Sabrina Quentin, private employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. To decide upon the liquidation of the Company.
2. To appoint BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, represented by Mr Guy Verhoustraeten as liquidator and to determine the liquidator's powers and remuneration.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, 410 shares out of 410 shares in circulation are present or represented at the present general meeting.

IV. That the first resolution on the agenda of this meeting may only be validly taken if approved by Shareholders holding at least 2/3 of the Shares represented at the meeting.

The second resolution will be passed if approved by a simple majority.

V. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to proceed with the liquidation of the Company.

Second resolution

The meeting resolves to appoint BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, represented by Mr Guy Verhoustraeten, as liquidator with the powers determined by articles 144 and following of the Law. The Liquidator may execute acts and operations specified in article 145 of the Law without any special authorisation of the general meeting of Shareholders. The Liquidator may, under its own responsibility, delegate certain determined functions on the conditions and for the duration it determines.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil trois, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALTERNATIVE MANAGEMENT COMPANY S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg (R. C. Luxembourg B 64.085), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 448 du 19 juin 1998. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 9 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 507 du 9 juillet 1998.

L'Assemblée est ouverte par le Président Monsieur Luis Schroeder, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Nikola Petricic, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de Scrutateur Mademoiselle Sabrina Quentin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le Notaire d'acter que:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. De décider la liquidation de la Société.

2. De nommer BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, représentée par Monsieur Guy Verhoustraeten comme liquidateur et déterminer ses pouvoirs et rémunération.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il résulte de la liste de présence que 410 actions sur les 410 actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV. Que la première résolution portée à l'ordre du jour de cette assemblée ne peut être valablement adoptée que si adoptée par les actionnaires détenant au moins 2/3 des actions représentées à l'assemblée. La deuxième résolution sera adoptée par une majorité simple.

V. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, représentée par Monsieur Guy Verhoustraeten comme liquidateur avec les pouvoirs tels que prévus par les articles 144 et suivants de la Loi. Le liquidateur est autorisé à procéder aux actes et opérations prévus à l'article 145 de la Loi sans autorisation spéciale de l'assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, déléguer certaines fonctions déterminées aux conditions et pour la durée qu'il déterminera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schroeder, N. Petricic, S. Quentin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} décembre 2003, vol. 426, fol. 2, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 décembre 2003.

H. Hellinckx.

(081441.3/242/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

SECINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.357.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SECINVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, constituée suivant acte notarié en date du 3 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1129 du 25 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Caroline Meyers, employée privée, demeurant à Contern, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Eschette, docteur en sciences économiques, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège de la société de L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal et changement subséquent de l'article 2 1^{er} alinéa.
2. Révocation de deux des trois administrateurs actuels de la société et nomination de deux nouveaux administrateurs.
3. Révocation du commissaire aux comptes actuel et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal (B.P. 282, L-2012 Luxembourg) et de modifier en conséquence l'article 2 1^{er} alinéa des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer deux des trois administrateurs actuels de la société à savoir:

- a) Monsieur Romain Schmit, responsable asset management, demeurant à L-7651 Heffingen, 12, Um Knäppchen,
 - b) Monsieur Marc Hayard, directeur, demeurant à L-8938 Roodt/Septfontaines, 8, op den Rousen,
- ainsi que de révoquer le commissaire aux comptes actuel:

La société EUWEHA S.A., ayant son siège social à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf;

et de leur donner décharge entière et définitive pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Les deux administrateurs et le commissaire préqualifiés avaient été nommés lors de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société, en date 3 mai 2002.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs:

- Monsieur Philippe Penning, avocat, né à Luxembourg, le 11 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,
- Monsieur Jim Penning, avocat, né à Luxembourg, le 12 mai 1942, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de la société de l'année 2008.

L'assemblée générale confirme Monsieur Patrick Eschette, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 28 décembre 1971, demeurant à L-5867 Fentange, 22, Ceinture Beau-Site dans ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes:

Monsieur René Moris, expert-comptable, né le 22 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à L-1853 Luxembourg-Cents, 24, rue Léon Kauffman.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de la société de l'année 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Meyers, A. Braquet, P. Eschette, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, vol. 140S, fol. 93, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

G. Lecuit.

(083469.3/220/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

SECINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.357.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

G. Lecuit.

(083473.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

**KAUPTHING BUNADARBANKI HF., LUXEMBOURG BRANCH,
(anc. BUNADARBANKI ISLAND H.F. LUXEMBOURG BRANCH).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 90.134.

Changement de dénomination, adresse, représentants permanents et signatures autorisés

Par résolution du 6 novembre 2003, le Conseil d'Administration de KAUPTHING BUNADARBANKI HF., société de droit islandais ayant son siège social Austurstraeti 5, IS-101 Reykjavik, Islande, ont décidé que la succursale de Luxembourg, jusqu'à présent dénommée BUNADARBANKI ISLAND H.F. LUXEMBOURG BRANCH prendra désormais la dénomination de KAUPTHING BUNADARBANKI HF, LUXEMBOURG BRANCH.

L'adresse de la succursale sera désormais le 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, et non plus 85-91, route de Thionville, boîte postale 1133, L-1011 Luxembourg.

L'ancien représentant permanent de la succursale, Thorsteinn Thorsteinsson est révoqué, et remplacé par Messieurs Magnus Gudmundsson et Johnie Wilson Brøgger.

L'ancienne liste des personnes autorisées à engager la société, comprenant Solon R. Sigurdsson, Arni Tomasson, Thorsteinn Thorsteinsson, Ole Hartmann Christensen, Kim Dengler Jensen est abrogée et remplacée par Solon R. Sigurdsson, Hreidar Mar Sigurdsson, Magnus Gudmundsson, Johnie Wilson Brøgger, Anne Rassel, Alexandre Simon, Peter Raun, Bent Winkel, Francois Xavier Cabay, Gabriel Rindone, Roland Schilpp, Françoise Latteur, Marie Bylund, Marlene Colmant, Sandra Fernandes, Stefania Kjerulf, Vivienne Keating, sous les conditions et limitations déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg Ville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

O. Gaston-Braud

Tax Lawyer

Translation:*Change of name, address, managing directors, persons authorised to bind the company*

On November 6, 2003, the board of directors of KAUPTHING BUNADARBANKI HF., a company incorporated under the laws of Iceland, and having its registered office at Austurstraeti 5, IS-101 Reykjavik, Iceland, resolved that its Luxembourg Branch shall be called KAUPTHING BUNADARBANKI HF., LUXEMBOURG BRANCH instead of BUNADARBANKI ISLANDS HF.

The address of the branch shall now be 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, instead of 85-91, route de Thionville, PO Box 1133, L-1011 Luxembourg.

The Managing Director, Mister Thorsteinn Thorsteinsson is replaced by Mr Magnus Gudmundsson and Mr Johnie Wilson Brøgger.

The former list of authorised signatures, including Solon R. Sigurdsson, Arni Tomasson, Thorsteinn Thorsteinsson, Ole Hartmann Christensen, Kim Dengler Jensen is abolished and is replaced by Solon R. Sigurdsson, Hreidar Mar Sigurdsson, Magnus Gudmundsson, Johnie Wilson Brøgger, Anne Rassel, Alexandre Simon, Peter Raun, Bent Winkel, Francois Xavier Cabay, Gabriel Rindone, Roland Schilpp, Françoise Latteur, Marie Bylund, Marlene Colmant, Sandra Fernandes, Stefania Kjerulf, Vivienne Keating, these persons being authorised to bind the company subject to the conditions and limitations described in the list of authorised signatures filed with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg.

For publication in the official gazette of the Trade Register.

Luxembourg, December 9, 2003.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

O. Gaston-Braud

Tax Lawyer

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL03046. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083476.3/1021/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

KMC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 34.729.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

TRIPLE A CONSULTING

Signature

(083529.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

KMC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 34.729.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

TRIPLE A CONSULTING

Signature

(083536.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

KMC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 34.729.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

TRIPLE A CONSULTING

Signature

(083537.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

KMC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 34.729.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

TRIPLE A CONSULTING

Signature

(083538.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

KMC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 34.729.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

TRIPLE A CONSULTING

Signature

(083539.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

KMC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 34.729.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

TRIPLE A CONSULTING

Signature

(083540.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

KMC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 34.729.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

TRIPLE A CONSULTING

Signature

(083541.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

KMC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 34.729.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

TRIPLE A CONSULTING

Signature

(083523.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

KMC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 34.729.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

TRIPLE A CONSULTING

Signature

(083525.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

QUADRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.982.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL03064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(082910.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

GRANATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 42.650.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL03062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(082913.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

P.J.P.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.937.

L'assemblée générale extraordinaire du 2 décembre 2003 a mis fin au mandat d'administrateurs de MONTEREY SERVICES S.A., Madame Monique Juncker et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Avec effet au 2 décembre 2003, les administrateurs suivants ont été nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires:

Monsieur Peter Vansant, né le 20 janvier 1965 à Turnhout (B), Gérant, demeurant 37, avenue Grand-Duc Jean, L-1842 Howald.

Madame Ruth Donkersloot, employée privée, née le 26 décembre 1972 à s'Gravenhage (NL), demeurant 16, rue de la Fontaine, L-8058 Bertrange.

PENTRADE ENTERPRISES INC, 1000, rue de la Gauchetière West, Suite 2900 Montréal (Québec).

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Avec effet au 2 décembre 2003, LUXOR AUDIT, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 68.256, ayant son siège social 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes.

Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Avec effet au 2 décembre 2003, le siège social de la société est transféré du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au Forum Royal, 25B, boulevard Royal, Bâtiment B 10^e étage, Luxembourg BP 282.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour P.J.P.T. S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082923.3/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

A & M, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 20, rue de Macher.
R. C. Luxembourg B 65.206.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL03233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(082985.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

VIVA INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 19, rue de Schoos.
R. C. Luxembourg B 47.787.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL03234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(082989.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

FIRST CLASS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 73.556.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Monsieur Manuel Isidro, employé privé, demeurant à Thionville, agissant en sa qualité de mandataire spécial du CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 26A, boulevard Royal en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 25 novembre 2003 qui restera annexée aux présentes.

Laquelle a requis d'acter le notaire soussigné ce qui suit:

1. La société à capital variable (SICAV) FIRST CLASS FUND, ayant son siège social à L-1253, 2, rue Nicolas Bové, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.556, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 174 du 26 février 2000.

2. La société FIRST CLASS FUND a un capital social de EUR 7.697,02 représenté par une 1 action sans désignation de valeur nominale.

3. La société CREDIT LYONNAIS est devenue propriétaire de toutes les actions représentatives du capital social de FIRST CLASS FUND.

4. Par la présente le CREDIT LYONNAIS prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

Il assume la fonction de liquidateur et déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

5. Le CREDIT LYONNAIS supportera toutes les obligations de la société dissoute, même celles qui sont inconnues à l'heure actuelle.

Il se trouve investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social. Il réglera également les frais des présentes.

6. Partant la liquidation de la Société est à considérer comme achevée et la société FIRST CLASS FUND comme définitivement clôturée et liquidée.

7. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

8. Les livres et documents sociaux de la société seront conservés pendant la durée de cinq ans au siège social de la société BISYS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société dissoute, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Isidro, F.Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, vol. 141S, fol. 51, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

F. Baden.

(082931.3/200/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

LITTLE MADISON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 85.976.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL03236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(082991.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

A.R.T. - ABSOLUTE RETURN TARGET FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 79.444.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 décembre 2003.

H. Hellinckx.

(083062.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

LUXEMBOURG AGRATEX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.358.

L'an deux mille trois, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LUXEMBOURG AGRATEX FINANCE S.A., R. C. S. Luxembourg Numéro B 65.358 ayant son siège social à Luxembourg au 43, route d'Arlon, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 29 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 704 du 30 septembre 1998.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte du même notaire, en date du 11 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1240 du 28 décembre 2001.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les six mille cinq cents (6.500) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de cent soixante et un mille deux cents euros (EUR 161.200,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Confirmation du transfert du siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
2. Nomination de quatre nouveaux administrateurs.
3. Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes.
4. Modification des pouvoirs des administrateurs pour engager la société par leur signature.
5. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoirs quant à la gestion journalière de la société.
6. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.
7. Refonte complète des statuts.
8. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer le transfert du siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée procède à l'élection des quatre nouveaux administrateurs suivants:

a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 02/12/1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Troisième résolution

L'assemblée procède à l'élection aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que la Société se trouvera désormais engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Cinquième résolution

Toute référence à une délégation de pouvoirs de la gestion journalière de la Société est supprimée.

Sixième résolution

La date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires est fixée au 27 mai à 15.30 heures.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé parallèlement à une refonte complète des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LUXEMBOURG AGRATEX FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent soixante et un mille deux cents euros (EUR 161.200,-) divisé en six mille cinq cents (6.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 27 mai à 15.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 15.15 heures. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: M. Koene, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 17, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

J. Elvinger.

(082954.3/211/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

LUXEMBOURG AGRATEX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.358.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

J. Elvinger.

(082957.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

JOHNEBAPT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 32.872.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083646.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

JOHNEBAPT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 32.872.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 août 2001 que le mandat des administrateurs Madame M.P. Van Waelem, MAINFORD INTERNATIONAL S.A. et du commissaire aux comptes S.R.E. REVISION SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. expirent lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2006.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 octobre 2003 que la démission de Madame R. Bernard de son poste d'administrateur de la société est acceptée et est élu comme nouvel administrateur Madame M.J. Renders, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02920. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083645.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

MADISON JEUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 90.282.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL03237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(082994.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

MERCURE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 97.415.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the fifth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

O.I. TE, O.I. TX et COLONNES Senc, the registration of which being actually in progress, a company with registered office in L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal, 3rd Floor,

here represented by Ms Nina Togouna, attorney at law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in a resolution of the partners of the partnership taken on December 5, 2003.

A certified copy of this resolution, after signature *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, intends to incorporate a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favor its development or the extension of its operations.

Art. 3. The company is incorporated under the name of MERCURE FINANCE, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euro (EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed at any time ad nutum with or without indication of reasons by the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Titre VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by O.I. TE, O.I. TX et COLONNES Senc, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) euro is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2003.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred and fifty (1,550.-) euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The named managers of the company for an undetermined period are:

a) Mr Christophe Gammal, economist, born on August 9, 1967, in Uccle, Brussels, residing in L-4247 Esch/Lallange, 108, route de Mondercange,

b) Mr David Harvey, company director, born on April 30, 1947, in London, residing in Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar,

c) Mr Thomas Blumenthal, company director, born on February 13, 1959, in Los Angeles, California, USA, with professional address at 10, St James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 USA.

The company is validly bound by the joint signature of two managers.

However for day-to-day management the company is validly bound by the sole signature of any manager.

2) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le cinq décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

O.I. TE, O.I. TX et COLONNES Senc, en cours d'inscription au registre de commerce, une société avec siège social à L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal, 3^{ème} étage,

ici représentée par Mademoiselle Nina Togouna, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée dans une résolution des associés de la société en nom collectif prise le 5 décembre 2003.

Une copie conforme de cette résolution, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination -Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de MERCURE FINANCE, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés et révoqués en tout temps ad nutum avec ou sans indication de raisons par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par O.I. TE, O.I. TX et COLONNES Senc, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cent cinquante (1.550,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Christophe Gammal, économiste, né le 9 août 1967, à Uccle, Bruxelles, demeurant à L-4247 Esch/Lalange, 108, route de Mondercange,

b) Monsieur David Harvey, administrateur de sociétés, né le 30 avril 1947, à Londres, demeurant Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar,

c) Monsieur Thomas Blumenthal, administrateur de sociétés, né le 13 février 1959, à Los Angeles, Californie, Etats-Unis, avec adresse professionnelle à 10, St James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 USA.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Toutefois pour les affaires de gestion courante la société est valablement engagée par la signature d'un gérant.

2) Le siège de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Togouna, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, vol. 141S, fol. 61, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(083815.3/230/249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

AIG MezzVEST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 78.731.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL03238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(082997.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

OAKMEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.460.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL03239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(082999.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

DE BLUMMEKUERF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 24, place Bleiche.

R. C. Luxembourg B 61.977.

Les bilans aux 31 décembre 2001 et 2002, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-AL03240, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(083002.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

CITYMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 30.154.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL03242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(083006.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

BAIN CAPITAL LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 97.416.

STATUTES

In the year two thousand three, on the second day of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BAIN CAPITAL INTEGRAL INVESTORS II, L.P., a limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman Island, Cayman Islands,
here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 1st December 2003 in New York.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name BAIN CAPITAL LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any/two manager(s) of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

- 12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first December of each year.
 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
 (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
 (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

Subscription-Payment

Thereupon, BAIN CAPITAL INTEGRAL INVESTORS II, L.P., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 1,000 shares by contribution in cash, so that the amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr Theodorus Johannes van den Berghe, company director, born on February 9, 1965 in Velsen (The Netherlands), with professional address at 33, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at 33, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg.
3. The sole shareholder resolves to ratify and adopt contracts including but not limited to an agreement between BAIN CAPITAL VII FUNDING CORP. and the Company purchasing the shares of J.A. BOMBARDIER (J.A.B.) Inc. and assume any liabilities made or undertaken in its name or on its behalf prior to its formation or incorporation and to accept to be bound by such contracts and to be liable by such liabilities as though it had been in existence at the date of the contract or the occurrence of such liability and had been a party thereto and to release any person who purported to act in its name or on its behalf from the obligations of any such contract or from any such liability.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil trois, le deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BAIN CAPITAL INTEGRAL INVESTORS II, L.P., une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, ici représentée par Maître Vivian Walry, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} décembre 2003 à New York.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BAIN CAPITAL LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégamme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

Souscription-Libération

BAIN CAPITAL INTEGRAL INVESTORS II, L.P., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 1.000 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Theodorus Johannes van den Berghe, administrateur de sociétés, né le 9 février 1965 à Velsen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 33, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 33, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg.
3. L'associé unique décide de ratifier et d'accepter tous contrats comprenant mais non limité à un contrat conclu entre BAIN CAPITAL VII FUNDING CORP. et la Société en vue de l'acquisition des actions de la société J.A. BOMBARDIER (J.A.B.) Inc. et de répondre de tous engagements pris ou contractés en son nom ou pour son compte avant sa formation ou sa constitution et d'accepter d'être engagé par lesdits contrats et engagements de la même manière que si la Société existait à la date du contrat ou de l'engagement et avait été une partie à ceux-ci et enfin de libérer toutes personnes ayant agi en son nom et pour son compte de toutes obligations en découlant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: V. Walry, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 141S, fol. 55, case 5. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(083816.3/230/410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

GLOBUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6905 Niederanven, Centre Commercial «Les Arcades».

R. C. Luxembourg B 25.282.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL03243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(083010.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

PANBALTICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 81.481.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 avril 2001, acte publié au Mémorial C n° 959 du 5 novembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02861, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PANBALTICA HOLDING S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(083386.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

REMICHER TOURISTIK BÜRO (RTB), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 3, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 37.172.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL03244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(083014.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

LANGUAGE ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 23, rue Nicolas Barblé.
R. C. Luxembourg B 56.841.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL03245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(083017.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

**CARS BENELUX S.A., Société Anonyme,
(anc. CARS BENELUX, S.à r.l.).**

Siège social: L-8440 Steinfort, 45A, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.626.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL03246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(083021.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

ALBANY PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.790.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL03247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(083025.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

FIMOPRIV H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 83.659.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 19 novembre 2003

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Yves Mertz, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant à Luxembourg;
- Madame Nathalie Schmatz, employée privée, demeurant à Luxembourg

ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Y. Mertz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083494.3/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

PROCOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 77.288.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SHELTON & ASSOCIATES, LLC, enregistrée auprès du bureau du Secrétaire d'Etat d'Austin, Texas, U.S.A., sous le n° de dossier 701855622, une société avec siège social au 1021, Main Street, Suite 1150, Houston, Texas 77002, U.S.A., ici représentée par Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano Paradiso, le 30 juillet 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme PROCOM INTERNATIONAL S.A., R. C. Luxembourg B 77.288, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1^{er} août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 35 du 19 janvier 2001.

- Le capital social est actuellement fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire un certificat d'actions n° 1B portant sur 40 actions au porteur ainsi que le registre des actions avec les transferts afférents lequel a immédiatement été annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société PROCOM INTERNATIONAL S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(083821.3/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

D'ROLLENGER KLEEDERKESCHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rollingen/Mersch.

R. C. Luxembourg B 39.503.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2003.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(083207.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

HUNTER'S PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 79.231.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL03248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(083027.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

TARA TOUR PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 77.221.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL03249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(083030.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

SUNFLOWERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 97.366.

STATUTES

In the year two thousand three, on the tenth day of November.
Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,
here represented by Ms Virginie Delrue, lawyer, residing in Wolvelange,
by virtue of a proxy given on the 7th November 2003.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name SUNFLOWERS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

QUEBEC NOMINEES LIMITED, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euros (1,250.- EUR).

Resolutions of the Sole Shareholder

The Company will be administered by the following managers:

- Mr Dirk Cornelis Oppelaar, lawyer, born December 7, 1968 at Kupang with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Mr Bart Zech, lawyer, born September 5, 1969 at Putten, The Netherlands with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

2) The address of the corporation is fixed at L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de commerce de Tortola sous le numéro 400.547,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Delrue, juriste, demeurant à Wolvelange, en vertu d'une procuration datée du 7 novembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination SUNFLOWERS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

QUEBEC NOMINEES LIMITED, la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

Décision de l'Associé Unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Dirk Cornelis Oppelaar, juriste, né le 7 décembre 1968 à Kupang, Indonésie avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Monsieur Bart Zech, juriste, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Delrue, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, vol. 141S, fol. 24, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

G. Lecuit.

(083401.3/220/234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

RISTORANTE PIZZERIA L'AQUILA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Capellen.

R. C. Luxembourg B 46.418.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2003.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(083201.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

L'OR NOIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 49.389.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2003.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(083209.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

SFS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 47.751.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 22 mai 2003

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Matthias Schaepli,
- Monsieur Jacques Grumbacher,
- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Hans-Jürgen Salbach,
- Monsieur Philippe Slendzak

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société ERNST & YOUNG.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083498.3/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

LUXGRAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Soleuvre.
R. C. Luxembourg B 66.358.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2003.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(083213.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

DOUBLON PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 96.378.

The sole member hereby resolves to appoint Mr Fabrice de Clermont-Tonnerre, with professional address at Catalyst Capital, 10 Place Vendôme, F-75001 Paris, France, as Class B manager of the Company, for an unlimited duration with effect of 3 November 2003.

Following such appointment, the board of managers of the Company is as follows:

Class A Managers:

- Mr Russell Jewell, with professional address at 2 King Edward Street, London, Surrey, EC1 1HQ, United Kingdom;
- Mr David Floyd, with professional address at MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, U.S.A.

Class B Manager:

- Mr Fabrice de Clermont-Tonnerre, with professional address at Catalyst Capital, 10 Place Vendôme, F-75001 Paris, France.

Class C Manager:

- Mr Guy Harles, with professional address at L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand Duchy of Luxembourg.

Signing Powers:

The Company will be bound in all circumstances by (i) the sole signature of any Class A manager or (ii) the joint signature of any Class A manager together with a Class B manager or (iii) the joint signature of any Class A manager together with a Class C manager.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Il résulte d'une résolution de l'associé unique que M. Fabrice de Clermont-Tonnerre, avec adresse professionnelle à Catalyst Capital, 10, Place Vendôme, F-75001 Paris, France, a été nommé gérant de catégorie B, de la société avec effet au 3 novembre 2003.

Suivant cette nomination, le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Gérants - Catégorie A:

- M. Russell Jewell, avec adresse professionnelle à 2, King Edward Street, Londres, Surrey, EC1 1HQ, Royaume-Uni;
- M. David Floyd, avec adresse professionnelle à MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, U.S.A.

Gérant - Catégorie B:

- M. Fabrice de Clermont-Tonnerre, avec adresse professionnelle à Catalyst Capital, 10, Place Vendôme, F-75001 Paris, France.

Gérant - Catégorie C:

- M. Guy Harles, avec adresse professionnelle à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand-Duché de Luxembourg.

Pouvoir de signatures:

La Société sera engagée en toutes circonstances par (i) la signature isolée d'un gérant de classe A ou (ii) par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou (iii) par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

DOUBLON PROPERTY, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04103. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083588.3/250/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

BELLATRIX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 92.250.

L'an deux mille trois, le huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BELLATRIX INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 92.250,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 387 du 9 avril 2003,

ayant un capital social de cent vingt-cinq mille euros (€ 125.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Van Hove, ingénieur commercial et de gestion, demeurant à L-1314 Luxembourg, 6, rue Guillaume Capus,

qui désigne comme secrétaire Madame Beate Van Hove, née Stachowiak, sans état particulier, demeurant à L-1314 Luxembourg, 6, rue Guillaume Capus,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Grenouillet, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence du montant de cent mille euros (€ 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (€ 125.000,-) au montant de deux cent vingt-cinq mille euros (€ 225.000,-) par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

2.- Renonciation pour autant que de besoin par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

3.- Souscription et libération des mille (1000) actions nouvelles.

4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de cent mille euros (€ 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (€ 125.000,-) au montant de deux cent vingt-cinq mille euros (€ 225.000,-) par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Deuxième résolution

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des mille (1.000) actions nouvelles:

Souscription - Paiement

Monsieur Daniel Van Hove, ingénieur commercial et de gestion, demeurant à L-1314 Luxembourg, 6, rue Guillaume Capus,

qui déclare souscrire les mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune et avec paiement en numéraire du montant de cent mille euros (€ 100.000,-).

La preuve de ce paiement a été apportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, de sorte que le montant de cent mille euros (€ 100.000,-) est dès aujourd'hui à la libre disposition de la société.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux cent vingt-cinq mille euros (€ 225.000,-), représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Les actions resteront nominatives. Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est fixé, pendant la durée telle que prévue ci-après, au montant de deux millions cinq cent mille euros (€ 2.500.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale de actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période prenant fin le 21 février 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. Van Hove, B. Van Hove, E. Grenouillet, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 décembre 2003, vol. 356, fol. 41, case 1. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 décembre 2003.

H. Beck.

(083463.3/201/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

BELLATRIX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 92.250.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 décembre 2003.

H. Beck.

(083464.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

AMERIFOODS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 67.521.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 21 novembre 2003

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Maurice Houssa
- Monsieur Detlef Xhonneux

L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083500.3/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

AKTIV ASSEKURANZ MAKLER LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

H. R. Luxemburg B 52.392.

Liste der Gesellschafter

AKTIV AKTIENGESELLSCHAFT DIENSTLEISTUNGEN UND BETEILIGUNGEN, Riesstraße 15, 80992 München 750 Anteile
 Dipl.-Betriebswirt Detlef Dörrié, Friedrich-List-Straße 108, 81377 München 250 Anteile
 München, den 8. März 2002. Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083481.3/1682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

SEALED AIR LUXEMBOURG (I), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 89.318.

In the year two thousand three, on the twenty-fourth day in the month of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CIRAS C.V., a limited partnership governed by the laws of The Netherlands, with registered office at Lindenhoutseweg 45, 6545 AH Nijmegen, The Netherlands,

hereby represented by Maître Nicolas Gauzès, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Saddle Brook (USA), on 23 October 2003 (the «Shareholder»),

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée SEALED AIR LUXEMBOURG (I), S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of September 30, 2002, published in the Mémorial C number 1647 on November 16, 2002 and entered in the Company Register, Section B, under the number B 89.318. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of September 25, 2003, not yet published.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital by an amount of two hundred twenty-six thousand five hundred euro (EUR 226,500.-) so as to raise it from its present amount of five hundred five thousand nine hundred euro (EUR 505,900.-) to seven hundred thirty-two thousand four hundred euro (EUR 732,400.-).

2 To issue four thousand five hundred and thirty (4,530) new shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium, by CIRAS C.V. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To increase the authorized corporate capital by an amount of one hundred million euro (EUR 100,000,000) so as to raise it from its present amount of one hundred twenty-seven million five hundred thousand euro (EUR 127,500,000.-) to two hundred twenty-seven million five hundred thousand euro (EUR 227,500,000), divided into four million five hundred fifty thousand euro (4,550,000) shares having a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) per share, to authorize the Board of Directors to increase the subscribed capital within the limit of the renewed and increased authorized capital, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders increasing the authorized capital in the Mémorial, Recueil C, in one or several times, by issuing shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of August 10th, 1915, on commercial company, as amended.

5 To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

6 To allot part of share premium in an amount of twenty-four thousand four hundred fifty euro (EUR 24,450.-) to the legal reserve

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of two hundred twenty-six thousand five hundred euro (EUR 226,500.-) so as to raise it from its present amount of five hundred five thousand nine hundred euro (EUR 505,900.-) to seven hundred thirty-two thousand four hundred euro (EUR 732,400.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue four thousand five hundred and thirty (4,530) new shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) per share and a total share premium in an amount of two million thirty-eight thousand four hundred fifty seven euro and twenty-seven cents (EUR 2,038,457.27).

*Third resolution**Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Nicolas Gauzès, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of CIRAS C.V., prenamed, by virtue of the prementioned proxy (the «Subscriber»).

The Subscriber declared to subscribe for four thousand five hundred and thirty (4,530) new shares having each a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) with payment of a share premium in a total amount of two million thirty-eight thousand four hundred and fifty seven euro and twenty-seven cents (EUR 2,038,457.27) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of two million two hundred and sixty-four thousand nine hundred and fifty seven euro and twenty-seven cents (EUR 2,264,957.27) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the four thousand five hundred and thirty (4,530) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to increase the authorized corporate capital in an amount of one hundred million euro (EUR 100,000,000) so as to raise it from its present amount of one hundred twenty-seven million five hundred thousand euro (EUR 127,500,000.-) to two hundred twenty-seven million five hundred thousand euro (EUR 227,500,000) divided into four million five hundred fifty thousand (4,550,000) shares having a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) per share. The Shareholder further resolves to authorize the Board of Directors to increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital, including for the avoidance of doubt both the already existing and the increased authorized capital, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of those resolutions in the Mé-morial, Recueil C, in one or several times, by issuing shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of August 10th, 1915, on commercial company, as amended.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«Art. 5. Corporate capital

The issued capital of the Company is set at seven hundred thirty-two thousand four hundred euro (EUR 732,400.-) divided into fourteen thousand six hundred and forty-eight (14,648) shares, with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each.

The authorized corporate capital of the Company is set at two hundred twenty-seven million five hundred thousand euro (EUR 227,500,000) divided into four million five hundred fifty thousand (4,550,000) shares having a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) per share.

The Board of Directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the single shareholder's resolutions adopted on October 24, 2003, in the Mé-morial, Recueil C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine. More specifically, the Board of Directors may determine the subscription and payment conditions of the shares to be subscribed and issued, the time and the amount of the shares to be subscribed and issued, if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash, that shares be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company. The Board of Directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article is, as consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

Sixth resolution

The Shareholder resolves to allot part of share premium in an amount of twenty-four thousand four hundred fifty euro (EUR 24,450.-) to the legal reserve.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at twenty-five thousand three hundred fifty euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CIRAS C.V., une société de droit néerlandais, établie et ayant son siège social à Lindenhoutseweg 45, 6545 AH Nijmegen, Pays-Bas,

représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Saddle Brook, le 23 octobre 2003 («l'Associé unique»),

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé unique de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée SEALED AIR LUXEMBOURG (I), S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 30 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1647 le 16 novembre 2002 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro B 89.318. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné le 25 septembre 2003, non encore publié.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux cent vingt-six mille cinq cent euros (EUR 226.500,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinq mille neuf cent euros (EUR 505.900,-) à sept cent trente-deux mille quatre cent euros (EUR 732.400,-);

2 Emission de quatre mille cinq cent trente (4.530) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée;

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par CIRAS C.V. et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en espèces;

4 Augmentation du capital autorisé d'un montant de cent millions d'euros (EUR 100.000.000) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-sept millions cinq cent mille euros (EUR 127.500.000,-) à deux cent vingt-sept millions cinq cent mille euros (EUR 227.500.000) divisé en quatre millions cinq cent cinquante mille (4.550.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, autorisation du Conseil d'Administration d'augmenter le capital dans les limites du capital autorisé pour une période expirant cinq (5) ans après la date de la publication de l'acte de l'assemblée générale des associés augmentant le montant du capital autorisé dans le Mémorial, Recueil C, en une ou plusieurs fois, par émissions de parts sociales aux associés existants ou à toute autre personne ayant été approuvée par les associés dans les conditions de quorum et de majorité prévue par l'article 189 alinéa 1^{er} de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée;

5 Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus;

6 Allocation de la prime d'émission pour un montant de vingt quatre mille quatre cent cinquante euros (EUR 24.450) à la réserve légale.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de deux cent vingt-six mille cinq cent euros (EUR 226.500,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinq mille neuf cent euros (EUR 505.900,-) à sept cent trente deux mille quatre cent euros (EUR 732.400,-).

Deuxième résolution

L'Associé unique a décidé d'émettre quatre mille cinq cent trente (4.530) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour des présentes résolutions.

*Troisième résolution**Souscription - Paiement*

Ensuite Maître Nicolas Gauzès, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de CIRAS C.V., précitée, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire quatre mille cinq cent trente (4.530) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions

trente-huit mille quatre cent cinquante sept euros et vingt-sept cents (2.038.457,27) et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces.

Le montant de deux millions deux cent soixante-quatre mille neuf cent cinquante-sept euros et vingt-sept cents (EUR 2.264.957,27) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quatre mille cinq cent trente (4,530) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital autorisé d'un montant de cent millions d'euros (EUR 100.000.000) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-sept millions cinq cent mille euros (EUR 127.500.000,-) à deux cent vingt-sept millions cinq cent mille euros (EUR 227.500.000) divisé en quatre millions cinq cent cinquante mille (4.550.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune. L'Actionnaire unique décide d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital dans les limites du capital autorisé pour une période expirant cinq (5) ans après la date de la publication des présentes résolutions dans le Mémorial, Recueil C, en une ou plusieurs fois, par émissions de parts sociales aux associés existants ou à toute autre personne ayant été approuvée par les associés dans les conditions de quorum et de majorité prévue par l'article 189 alinéa 1^{er} de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé unique a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Art. 5. Capital social

Le capital social est fixé à sept cent trente-deux mille quatre cents euros (EUR 732.400) représenté par quatorze mille six cent quarante-huit (14.648) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent vingt-sept millions et cinq cent mille euros (227.500.000) divisé en quatre millions cinq cent cinquante mille (4.550.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de la publication des résolutions adoptées le 24 octobre 2003 dans le Mémorial, Recueil C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé, par émission de parts sociales aux associés existants ou à tout autre personne ayant été approuvée par les associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. De telles réalisations d'augmentation de capital peuvent être souscrites et émises aux clauses et conditions à déterminer par le conseil d'administration. Plus spécialement, le Conseil d'Administration peut déterminer les conditions de la souscription et la libération des parts sociales à souscrire et à émettre, si les parts sociales seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, dans quelle mesure la libération des nouvelles parts sociales souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire, que les parts sociales seront émises à la suite de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration selon les conditions des bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, de bons, d'obligations ou d'autres instruments similaires), bons convertibles, obligations ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la société. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Conseil d'Administration aura procédé à une augmentation du capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté à la modification intervenue.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Sixième résolution

L'associé unique décide d'allouer une partie de la prime d'émission pour un montant vingt quatre mille quatre cent cinquante euros (EUR 24,450) à la réserve légale.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à vingt-cinq mille trois cent cinquante euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2003, vol. 881, fol. 4, case 12. – Reçu 22.649,57 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 décembre 2003.

J.-J. Wagner.

(083465.3/239/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

SEALED AIR LUXEMBOURG (I), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 89.318.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 décembre 2003.

J.-J. Wagner.

(083467.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

GARAGE METTI VÖLZER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 10, route de Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 58.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02550, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Signature.

(083493.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

GARAGE METTI VÖLZER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 10, route de Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 58.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02545, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Signature.

(083497.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

GARAGE METTI VÖLZER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 10, route de Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 58.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02542, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Signature.

(083499.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

MALGAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 42.552.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 28 novembre 2003

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Maurice Houssa
- Madame Catherine Calvi

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083502.3/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

EUROPÄISCHES SICHERHEITSGLAS KONTOR (E.S.G.) S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.306.

Il résulte d'une notification faite à la société en date du 20 novembre 2003 que le domiciliataire a dénoncé le siège de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083505.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

EUROPÄISCHES SICHERHEITSGLAS KONTOR (E.S.G.) S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.306.

Il résulte d'une notification faite à la société en date du 20 novembre 2003 que le conseil d'administration ainsi que le commissaire aux comptes ont donné leur démission avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083507.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

STYLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 124, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 58.851.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03219, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(083517.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

ITEM EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 54.471.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03207, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(083556.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

MILLER & PORTLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 37.126.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2003 que:

Le nombre des administrateurs est porté à trois à quatre.

Que:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc Koeune, économiste, résidant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Andrea Dany, employée privée, résidant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Nicole Thommes, employée privée, résidant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Ont été élus Administrateur pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003 en remplacement de Monsieur René Schmitter, Administrateur démissionnaire et de Madame Mireille Gehlen et Monsieur François Winandy administrateurs révoqués ad nutum.

Que:

- La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Est élue Commissaire aux comptes pour la même période, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003 en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes, Commissaire aux comptes révoqué ad nutum.

Que:

Le siège social a été transféré du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Que:

Il a été mis fin au contrat de domiciliation conclu en date du 21 décembre 2000 entre la société MILLER & PORTLAND S.A., ayant actuellement son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et la société FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03646. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083581.3/802/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

MATERIS FINANCIAL SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 95.902.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 5 décembre 2003

L'assemblée:

- décide de révoquer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat;

- décide de nommer ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle amené à se prononcer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

MATERIS FINANCIAL SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083584.3/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

IMMOBILIERE DU HAMEAU, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 82.789.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 27 octobre 2003

L'Assemblée nomme Mademoiselle Céline Auburtin, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Fabienne Kieffer.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Philippe Slendzak,

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de:

- MAZARS

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi renouvelés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03550. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083492.3/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

VALESSORE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 29.489.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03210, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(083557.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

VALESSORE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 29.489.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03202, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(083560.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

CHIMENTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 199, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 23.376.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03218, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(083561.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

BOUTIQUE RICHY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 12, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 16.812.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03213, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(083562.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

CRELUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 50.894.

Les comptes annuels au 31 octobre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02408, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083650.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

CRELUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 50.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02410, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083647.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

ITEMCO, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.951.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03209, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(083552.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

ITEMCO, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.951.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2003 à 11.00 heures à Luxembourg

1. Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire, ainsi que du bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002 l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes tels que présentés et décide d'affecter le solde du résultat de l'exercice 2002 soit EUR 3.327,36 comme suit:

- Réserve légale	167,00 EUR
- Report à nouveau	3.160,36 EUR

2. Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

ITEMCO S.A.

J.-M. Haegeman

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083555.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

BRAINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 59.297.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 novembre 2003 que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg;
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L).

Est réélu Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Est élu Administrateur en remplacement de Monsieur René Schmitter, Administrateur démissionnaire, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083576.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.